

<https://www.fortcoulonge.qc.ca/Aide-financiere-aux-foyers-inondes>



# Aide financière aux foyers inondés

- Avis publics - Communiqués -



Date de mise en ligne : vendredi 26 mai 2017

---

Copyright © Village de FORT-COULONGE - Tous droits réservés

---

Bonjour,

Grâce à la générosité de la population, de partenaires et d'entreprises, la Croix-Rouge offre une aide financière directe de plus de 3 M \$ aux foyers inondés à travers le Québec. Dans un deuxième temps, une aide au rétablissement sera accordée en fonction des besoins spécifiques des familles les plus durement touchées par les inondations.

À titre informatif, voici les détails de l'aide financière : Un(e) représentant(e) de chaque foyer inondé doit obligatoirement s'inscrire auprès de la Croix-Rouge pour recevoir, dans un délai de 5 à 7 jours, 600 \$ par virement électronique. Vous trouverez toute l'information utile sur l'affiche Inondations : aide financière directe en pièce jointe. Nous vous encourageons à distribuer ces dépliants dans vos différents points de services ou encore sur le site internet de votre ville s'il y a une section dédiée aux inondations.

Les foyers peuvent s'inscrire de deux façons pour recevoir l'aide financière directe :

Se rendre sur le site au [croixrouge.ca/assistance](http://croixrouge.ca/assistance)

Appeler au 1 800 863-6582

En terminant, vous trouverez en pièce jointe à ce courriel les dépliants à distribuer dans les points de services ou encore sur le site internet de votre ville s'il y a une section dédiée aux inondations.

N'hésitez pas à communiquer directement avec le centre d'opérations d'urgence de la Croix-Rouge au 1-855-769-0426 ou 514-769-0426 si vous avez des questions.

Merci de votre collaboration,